



DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE (37)
 PROCES VERBAL
 CONSEIL MUNICIPAL
 SEANCE DU 19 MARS 2019

Date de convocation :
06/03/2019

Date d'envoi :
13/03/2019

Date d'affichage :
13/03/2019

L'an deux mil dix-neuf, le 19 mars à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET, Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice :	29
Présents :	18
Absents :	11
Pouvoirs :	05
Votants :	23

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Martine BOURDIN, Sabine DEJOUHANNET, Odile RITOURET, Anne-Christine GARCIA,
 Messieurs Gilles FERRAND, Alain SELLIER, Eric VERHILLE arrivé à 21h07 (en cours de débat), Pascal CHMIELEWSKY.

Conseillers municipaux :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Danièle HOUDU, Claire CARTIER, Stéphanie BIANCONI,
 Messieurs Michel HIRTZ, Philippe RAIMOND, Jean-Marc CHATEAU, Laurent DI PELLEGRINI, Antoine MAQUIN arrivé à 21h07 (en cours de débat).

Absents excusés :

Madame Sylvie BOILLE, Christine MENORET, Gisèle PICHAVANT, Sophie PENOT,
 Messieurs Michel THUSSEAUD, Joël MIOT, Guy MALZOPPI, Didier DOBRODZIEJ.

Absents :

Mesdames Karine BARON, Claudia JAROCKI LABIE,
 Monsieur Vincent PERRIN.

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Michel THUSSEAUD avait donné pouvoir à Monsieur Philippe RAIMOND,
 Madame Sylvie BOILLE avait donné pouvoir à Monsieur le Maire,
 Madame Christine MENORET avait donné pouvoir à Madame Martine BOURDIN,
 Madame Gisèle PICHAVANT avait donné pouvoir à Madame Anne-Christine GARCIA,
 Monsieur Joël MIOT avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Secrétaire de séance :

Madame Sabine DEJOUHANNET

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Madame Sabine DEJOUHANNET est désignée secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXX

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JANVIER 2019.

Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

XXXXXXXXXXXX

INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT.

Le Conseil Municipal prend acte que 14 décisions ont été prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT depuis la séance du 15 janvier 2019.

- Décision N° DGS/2019/01 du 08/01/2019 portant signature d'un contrat de cession du spectacle intitulé « TARTUFFE, JE VOUS LE RACONTE EN 5 ACTES », avec la Compagnie WONDERKALINE.
- Décision N° DGS/2019/02 du 08/01/2019 portant signature d'un contrat de cession du spectacle intitulé « NOÉ 2.0 », avec l'Association Compagnie ILLICO ECHO.
- Décision N° DGS/2019/03 du 14/01/2019 portant signature d'un contrat relatif au prêt d'œuvres pour l'exposition « Le Peuple de l'Herbe ».
- Décision N° DGS/2019/04 du 17/01/2019 portant délivrance d'une concession columbarium dans le cimetière situé rue de l'Alma.
- Décision N° DGS/2019/05 du 25/01/2019 portant convention de mise à disposition de locaux à des fins d'organisation par l'Etablissement Français du Sang (EFS), d'une collecte de sang ou d'une manifestation de promotion du don du sang.
- Décision N° DGS/2019/06 du 25/01/2019 portant signature d'un contrat relatif au prêt d'œuvres pour l'exposition « Terre Animale ».
- Décision N° DGS/2019/07 du 25/01/2019 portant signature d'un contrat de renouvellement avec la SAS PMB SERVICES.
- Décision N° DGS/2019/08 du 30/01/2019 portant délivrance d'une concession à la Société Pompes Funèbres Intercommunales, dans le cimetière rue de l'Alma.
- Décision N° DGS/2019/09 du 07/02/2019 portant signature d'une convention de prestation de service relative à la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours à l'occasion du Carnaval de Luynes.
- Décision N° DGS/2019/10 du 13/02/2019 portant demande de financement auprès de l'Etat, dans le cadre du Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière 37 (PDASR) - Année 2019.
- Décision N° DGS/2019/11 du 13/02/2019 portant demande de financement auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière 37 (PDASR) - Année 2019.
- Décision N° DGS/2019/12 du 13/02/2019 portant signature d'une convention relative à la prise en charge d'enfants de ressortissants du Ministère de la Défense à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Luynes.
- Décision N° DGS/2019/13 du 15/02/2019 portant signature d'une convention d'occupation d'une cave et d'un terrain communal par l'entreprise VAL DE LOIRE SOLOGNE TRAVAUX PUBLICS (VLSTP).
- Décision N° DGS/2019/14 du 19/02/2019 portant signature d'un avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire.

XXXXXXXXXXXX

ORDRE DU JOUR

DEL N° 19-03/2019-01 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019.

Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires 2019 à l'aide du document qui a été remis à chaque membre du conseil, et exposé lors de la commission de finances du 13mars 2019.

Il rappelle que ce débat prévu par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi NOTRe est une formalité substantielle au vote du budget et se concrétise par une délibération du Conseil Municipal, sans pour autant qu'il y ait un vote.

Le document comprend, cette année, huit sous dossiers avec trois nouveautés :

- Panorama des finances locales d'Indre et Loire (nouveau)
- Données démographiques de la commune
- Analyse rétrospective
- Première analyse de l'exercice budgétaire 2018 (nouveau)
- Présentation générale des orientations budgétaires 2019
- Analyse détaillée de la dette de la commune
- Analyse détaillée de la fiscalité communale
- Prospective 2019 - 2024 section de fonctionnement (nouveau)

Les deux premiers sous dossiers sont des informations générales. Le premier permet de situer la commune dans le cadre des finances du Département.

Pour l'aspect démographique, ce sont des éléments qui permettent d'avoir des comparaisons sur différentes thématiques.

Monsieur le Maire remercie l'Agence de l'Urbanisme pour ce travail.

Il invite ensuite les élus à se reporter aux différentes pages du document qui concernent directement la commune et pour lesquelles il fera un commentaire plus détaillé.

1^{ère} Partie - Analyse rétrospective :

→ **Page 38** : les différents tableaux permettent de voir l'évolution des résultats budgétaires avec l'utilisation et l'affectation du résultat au niveau de la section de fonctionnement.

→ **Page 39** : le tableau présenté donne une vision de la section de fonctionnement avec l'évolution des différents postes que ce soit au niveau des dépenses que des recettes. Par ailleurs, cette page est agrémentée de graphiques qui permettent de voir l'évolution de l'excédent brut de fonctionnement.

→ **Pages 40, 41 et 42** : sont consacrées à l'évolution des charges et produits réels de fonctionnement, c'est-à-dire aux dépenses qui donnent lieu à décaissement et aux recettes qui donnent lieu à encaissement. Les données qui sont présentées sont celles de l'année 2017 qui correspondent au dernier compte administratif voté.

Ainsi en 2017, la commune a dépensé 4 544 699 €, soit - 3.27 % par rapport à 2016.

Avec un ratio de 862 €/habitants, ces charges sont inférieures aux références régionales qui s'élèvent à 933 € et supérieures aux références départementales (814€/habitant).

Monsieur le Maire indique que le principal poste de dépenses reste les charges de personnel qui s'élèvent à 2 629 893 € en 2017 soit 57.87 % des dépenses réelles de fonctionnement, alors que la moyenne régionale est de 59.10 %.

Monsieur le Maire attire également l'attention du Conseil Municipal sur la faible part que constituent les charges financières (partie intérêt de la dette) qui représentent seulement 2.73 % des dépenses de fonctionnement.

La part consacrée au paiement des intérêts de la dette avec 24 € par habitant reste inférieure à la moyenne des communes de la Région (26€/habitant), et du Département (34€/habitant).

Au niveau des recettes, la commune a encaissé en 2017 : 5 072 762 € soit 963 € par habitant contre une moyenne de 1 088 €/habitant au niveau de la Région et 967 € au niveau du Département.

→ **Pages 43, 44, 45 et 46** : les différents tableaux présentés permettent de voir la structure et les ratios de la section de fonctionnement, avec notamment l'évolution de la CAF brute et de la CAF nette.

Monsieur le Maire indique que la détérioration de la CAF nette s'explique d'une part par une diminution des recettes de fonctionnement liée à la baisse notamment de la DGF qui vient impacter la CAF brute.

Parallèlement, du fait du programme de l'espace culturel et du quartier Gambetta, il y a eu recours plus important à l'emprunt, ce qui est venu augmenter les frais liés au remboursement du capital de la dette.

Ces deux facteurs conjugués expliquent la chute de la CAF nette, c'est pourquoi cette année va se poursuivre la politique de désendettement mise en œuvre dès 2016, dont on voit les effets avec le graphique page 44.

→ **Pages 47 et 48** : présentent l'évolution de la section d'investissement avec un niveau de dépenses d'équipement toujours élevé, se situant autour de 1 383 361 € (moyenne sur la période 2008-2017).

2^{ème} Partie - Première Analyse de l'exercice budgétaire 2018 :

Cette partie est nouvelle par rapport aux autres années.

Elle présente selon le même schéma que l'analyse rétrospective les premiers résultats du Compte Administratif 2018.

3^{ème} Partie :

Consacrée à la présentation des orientations budgétaires 2019 :

→ **Pages 58 à 61** : présentent le contexte d'élaboration du budget 2019 sous plusieurs angles entre une programmation pluriannuelle et annuelle.

Monsieur le Maire commente les principales dispositions de la loi de finances 2019 pouvant impacter la commune.

Au vu de ce contexte, Monsieur le Maire présente quatre objectifs prioritaires des orientations budgétaires 2019, qui sont dans la continuité de l'année 2018 :

1^{er} objectif : Non augmentation de la fiscalité avec la reconduction des taux d'imposition pour la dix-septième année consécutive.

2nd objectif : Maîtrise des dépenses de fonctionnement.

3^{ème} objectif : Poursuite du désendettement de la commune qui passe par une limitation du recours à l'emprunt (montant inférieur au capital remboursé).

4^{ème} objectif : Poursuite d'une politique d'investissement en adéquation avec les capacités financières de la commune.

→ **Pages 62 à 64** : documents nouveaux par rapport aux années passées, il s'agit de la vue d'ensemble de la section de fonctionnement avec la perspective de la CAF brute et nette.

→ **Page 65** : le tableau présente les grands équilibres de la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire indique que les recettes ont été estimées de façon prudente, d'où le résultat de la CAF nette négative. En effet, au niveau des impôts une revalorisation des bases est prévue à + 1.5%, alors que 2.2% sont annoncés.

→ **Pages 66 à 73** : concernent les recettes de la section de fonctionnement qui ont été estimées de façon prudente.

Les recettes réelles sont en progression dans le cadre de ces orientations budgétaires (+ 1.15 % soit en valeur absolue 55 219 € par rapport à 2018).

Ensuite Monsieur le Maire expose un peu plus dans le détail les 4 principaux postes de ressources de la commune :

❖ La fiscalité :

Il indique qu'il proposera lors du vote du budget de maintenir comme il s'y était engagé les taux des impositions locales. Aucune augmentation depuis 2008 n'est à constater.

Il précise que les chiffres proposés dans le document intègrent une revalorisation nominale des bases de 1.5 % (en réalité 2.2 % sont annoncés mais il convient d'attendre la notification de l'état 1259).

S'ajoute à ce poste de la fiscalité la dotation de solidarité communautaire versée par Tours Métropole Val de Loire de 164 000 € reconduite au même niveau que 2018.

❖ Les dotations de l'Etat et autres subventions :

Le montant de la DGF 2018 est reconduit en 2019 (estimation). Les autres dotations sont ajustées par rapport aux montants perçus en 2018.

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2013, la commune aura perdu au niveau de la DGF + de 1 200 000 €.

A côté de ces dotations, on trouve les différents fonds de concours de Tour(s)Plus pour le centre de loisirs, la structure multi-accueil, la saison culturelle. A noter que l'enveloppe attendue est de 79 680 €, montant identique à 2018.

Monsieur le Maire précise que le fonds de concours Tours Métropole Val de Loire sur les illuminations de Noël est supprimé (- 4 000 €).

Enfin diverses subventions notamment celles versées par la CAF pour les différentes structures liées à l'enfance, la Région dans le cadre du dispositif « Projets Artistiques et Culturels de Territoire » PACT.

De plus, une somme de 9 000 € est prévue de l'Etat au titre de participation aux frais de recensement.

❖ La fiscalité indirecte :

La principale recette dans ce cadre correspond aux droits de mutation, qui est une recette assise sur une assiette fluctuante d'où une évaluation prudente dans le cadre des OB 175 000 € (189 870 € ayant été réalisés en 2018).

❖ Les produits des services : qui correspondent aux ressources que la commune tire de son fonctionnement (centre de loisirs, SMA, restauration scolaire...). Ce poste est relativement stable par rapport à 2018.

❖ Autres produits de gestion courante : ce poste concerne essentiellement les revenus des immeubles que la commune loue en tant que propriétaire.

→ **Pages 74 à 81** : exposent les dépenses de la section de fonctionnement. On note une progression de + 1.16 % des dépenses réelles soit 54 800.65 €.

Monsieur le Maire détaille ensuite les différents postes de charges, à commencer par les frais de personnel qui sont estimés pour 2019 à 2 890 000 € soit une progression de 2.45 % par rapport au BP 2018.

Monsieur le Maire invite les Conseillers Municipaux à se reporter aux pages 74 à 78 du dossier des orientations budgétaires, où toutes les explications sont données en matière de ressources humaines.

Les charges à caractère général sont en diminution de 1.91 % par rapport à l'année dernière. Les explications sont fournies à la page 79.

En ce qui concerne les charges financières (remboursement de la dette pour la partie intérêts) elles s'élèvent à 115 473 € et sont en diminution de 10 112 €.

Monsieur le Maire indique qu'à la fin de l'exercice 2018, l'encours de la dette se composait de 16 contrats, dont 15 à taux fixe représentant plus de + 93.42 % du capital restant dû.

Il invite les membres du Conseil Municipal à se reporter au dossier dette qui est intégré dans ce document des orientations budgétaires à la page 85.

Enfin, on trouve les charges de gestion courante qui sont en légère diminution de 0.27 %.

Au niveau de la section de fonctionnement, on constate une progression de l'autofinancement brut prévisionnel par rapport à 2018 + 100 638 €).

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit que d'une prévision au niveau du BP. L'autofinancement s'apprécie plus au niveau du Compte Administratif.

→ **Pages 82 à 84** : présentent la section d'investissement qui devrait s'élever à 1 869 140 €.

Cette somme intègre une enveloppe de 780 000 € de dépenses nouvelles d'équipement à laquelle il convient d'ajouter les 199 607.32 € de restes à réaliser 2018.

Monsieur le Maire précise que ces dépenses concernent essentiellement le programme voirie pour 300 000 € HT, correspondant à l'attribution de compensation versée à Tours Métropole Val de Loire.

D'autre part, 260 000 € TTC sont prévus dans le cadre de la 1^{ère} tranche, correspondant à la maison médicale.

Bien entendu, le détail de l'investissement 2019 sera présenté lors du vote du budget prévu le 02 avril prochain.

Pour financer ces dépenses, outre l'autofinancement prévisionnel d'un montant de 697 491.31 € il sera nécessaire d'avoir recours à un emprunt maximum de 250 000€ pour l'investissement classique 2019 et 150 000 € seront affectés au programme de la maison médicale.

En effet, ce projet fait l'objet de demande de subventions au titre de la DETR 2019 et du F2D pour lesquelles les dossiers ont été déposés. La commune est en attente de réponse.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que cette opération sera également source de revenus avec les loyers qui seront perçus par la ville.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il s'agit d'une enveloppe prévisionnelle d'emprunt et qu'il n'y a donc pas d'obligation de mobiliser ces fonds comme cela a été le cas en 2018.

Monsieur le Maire présente ensuite de façon sommaire le dossier « dette », « fiscal » et la prospective qui est également une nouveauté cette année.

Ayant terminé son exposé Monsieur le Maire remercie les services pour la qualité et la transparence du document de ces orientations budgétaires, il ouvre ensuite le débat.

Aucune autre observation n'étant faite, le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la tenue en cette séance des orientations budgétaires 2019.

DEL N° 19-03/2019-02 CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE PRESTATION DE SERVICE ALSH 2019 - 2023 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE TOURAINE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF Touraine) souhaite le développement et le fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

C'est dans ce cadre que la commune a signé en 2015 deux conventions d'objectifs et de financement de Prestation de Service :

- L'une pour le Centre Animation Jeunesse (CAJ) devenue La Passerelle,
- L'autre pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « La Ruche d'Ernest ».

Ces conventions sont arrivées à expiration le 31/12/2018.

Par courrier en date du 25 janvier dernier, la CAF propose de signer trois nouvelles conventions pour une durée de 5 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023.

En effet, la CAF distingue désormais trois structures :

- La Passerelle (Accueil Adolescents (N° Dossier 2018-00213),
- L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « La Ruche d'Ernest » pour les activités périscolaires qui correspond au temps d'accueil des enfants, se déroulant sur la semaine où les enfants vont à l'école.
La journée du mercredi devient donc une activité périscolaire (N° Dossier 2013 00275)
- L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « La Ruche d'Ernest » - Activités extrascolaires qui correspond au temps d'accueil des enfants pendant les vacances scolaires (N° Dossier 2014 00517).

L'objet de la délibération de ce jour est d'autoriser Monsieur le maire à signer les conventions susvisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement de Prestation de Service Accueil de Loisirs Sans Hébergement, avec la Caisse d'Allocations Familiales de Touraine, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération, pour :

- La Passerelle (Accueil Adolescents (N° Dossier 2018-00213),
- L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « La Ruche d'Ernest » - Activités périscolaires (N° Dossier 2013 00275),
- L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « La Ruche d'Ernest » - Activités extrascolaires (N° Dossier 2014 00517).



INFORMATIONS GENERALES

Monsieur le Maire donne lecture de deux communiqués, dont vous trouverez copies annexées au présent Procès Verbal, concernant l'IME.

Le premier communiqué émane de la Présidente de l'Association les Elfes, le deuxième est un communiqué conjoint de la commune et de l'association.

Monsieur le Maire indique qu'il regrette cette décision, mais il la comprend parfaitement du fait des contraintes qui pèsent sur l'association.

Il précise qu'il va engager, dans les prochaines semaines, une réflexion sur le devenir du site et que dès à présent plusieurs pistes sont envisagées.

La commune pourra et devra peut être se faire assister dans la gestion de ce dossier.

○ EVENEMENTS A VENIR :

SAMEDI 23 MARS - CARNAVAL

Départ à 14h du parking de SUPER U

Thème : le monde des contes

Défilé jusqu'au Parc des Varennes

SAMEDI 23 MARS - 14H - ATELIER NUMERIQUE : ATELIER STOP MOTION (dès 8 ans)

Médiathèque

MARDI 26 MARS - 19H - AUDITION DES ELEVES DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

La Grange

MERCREDI 27 MARS - 14H30 - CINEMA : LA CHASSE A L'OURS

La Grange

Film d'animation

MERCREDI 27 MARS - 15H30 - ATELIER NUMERIQUE : CONTE NUMERIQUE (7 / 10 ANS)

Médiathèque

DU 27 MARS AU 13 AVRIL - EXPOSITION « TERRE ANIMALE » D'ADELINE TOLMBAYE
La Grange
Exposition gratuite

JEUDI 28 MARS - 20H30 - CINEMA : QU'EST-CE QU'ON A ENCORE FAIT AU BON DIEU ?
La Grange

SAMEDI 30 MARS - EXPO-LIVRES
Salle des fêtes
Cartables & Sac'Ado Luynois

MARDI 2 AVRIL - 18H30 - STAGE DE FLAMENCO
Gymnase
Cours pour les enfants (8 €)
et les adultes (10 €)
Inscription : 06 11 87 29 57

MARDI 2 AVRIL - 20H30 - CONSEIL MUNICIPAL - BUDGET PRIMITIF 2019
Salle des Fêtes

DIMANCHE 7 AVRIL - 14H - LOTO DE CHORAL'ARIA
Gymnase
2 500 € de lots à gagner
Buvette et restauration sur place
Réservation : 06 64 21 26 16

DU 1^{ER} AU 05 MAI 2019 - VISITE DES ALLEMANDS

DIMANCHE 26 MAI 2019 - ELECTIONS EUROPEENNES

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance du Conseil Municipal est levée à 22h20.

Fait à Luynes, le 22 mars 2019

Le secrétaire de séance,

Sabine DEJOUHANNET

Le Maire,

Bertrand RITOUREY



RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2019

DEL N° 19-03/2019-01 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019.

DEL N° 19-03/2019-02 CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE PRESTATION DE SERVICE ALSH 2019 - 2023 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE TOURAINE.

XXXXXXXXXXXX



COMMUNICATION FERMETURE IME DE LUYNES

"L'association parentale les Elfes implantée historiquement sur la Commune de Luynes a toujours entretenu d'excellentes relations avec les élus de la Commune de Luynes ainsi qu'une réelle qualité d'écoute.

La décision de quitter à terme les locaux actuellement occupés par notre IME de Luynes résulte d'une réflexion menée avec nos partenaires financiers (Agence régionale de santé) sur la nécessité de reconsidérer l'accompagnement des personnes que nous accueillons dans des locaux redimensionnés et adaptés à la politique nationale d'inclusion qui s'impose à nous.

Cette décision n'impactera pas uniquement la Ville de Luynes puisque notre IME situé à Tours Nord sera impacté de la même façon.

L'association parentale les Elfes demeurera toutefois un acteur économique important de la Ville de Luynes avec la présence du Foyer Gilbert LELORD, de l'ESAT les Vallées et du Foyer de jour les Vallées, ainsi que plusieurs appartements externalisés."

XXXXXXXXXXXX



COMMUNICATION FERMETURE IME DE LUYNES

Il convient de rappeler que depuis plus de 40 ans, la commune de Luynes accueille l'IME Robert DEBRÉ, rue Victor Hugo, géré par l'association parentale « Les Elfes », dont le siège social est à Tours rue Pierre et Marie Curie.

La commune loue à l'association un ensemble immobilier sur un terrain d'environ 18 000m², dans le cadre d'un bail moyennant un loyer annuel de 120 000€.

Initialement l'IME accueillait exclusivement des jeunes gens promis à un avenir professionnel en ESAT, voire en milieu ordinaire.

Les installations de la rue Victor Hugo, sous formes de salles de classe ou d'apprentissage, d'internat convenaient et conviennent toujours à la grande majorité des élèves, éligibles à un emploi.

Toutefois depuis quelques années, l'IME accueille aussi des jeunes dont la déficience intellectuelle est aggravée par des troubles graves du développement, dont l'autisme.

Ce nouveau public, en fonction des années, représente un quart des effectifs accueillis sur 110.

Pour ces jeunes, les espaces intérieurs s'avèrent inadaptés et nécessitent une réorganisation et des réaménagements importants, dont notamment la transformation d'un bâtiment d'internat en accueil de jour.

Lors des études préalables aux travaux de restructuration prévus dans les deux IME de Tours et de Luynes, la forte présence d'amiante a été mise en perspective.

L'association, seulement locataire des locaux ne pouvait à ce titre financer les travaux nécessaires au désamiantage, dont la teneur se trouvait renforcée par la nature des travaux envisagés et ne rentrait pas dans le cadre des dépenses autorisées par l'Agence Régionale de Santé (ARS). C'est ainsi, que l'ARS a dès lors incité l'association à reconsidérer dans sa globalité le projet de restructuration initialement étudié.

D'autre part la politique gouvernementale en matière de handicap, mise en œuvre ces dernières années, vise à développer et à favoriser l'inclusion dans la cité, l'habitat et l'emploi.

Une des conséquences logiques va être progressivement une diminution du nombre de places dans les établissements, et ce dû par une réaffectation des moyens de financement.

L'IME Robert DEBRÉ rentre dans ce schéma.

Enfin, la ville de Tours a informé la direction de l'association de sa volonté de vendre les locaux qu'elle occupe pour son IME de Tours Nord d'ici 2024.

Au vu de ces trois éléments, l'association a engagé une réflexion avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), qui est à la fois le financeur de l'IME mais aussi et surtout l'autorité de contrôle.

Le 11 février dernier, lors d'une réunion de travail Madame Sylvie DUMONT Présidente de l'association a présenté à Monsieur le Maire le résultat de la réflexion.

L'hypothèse retenue est de regrouper sur un même lieu, plus central, les IME de Luynes et de Tours dans des bâtiments neufs et dimensionnés aux nouveaux objectifs et contraintes exposés ci-dessus.

L'IME devrait donc quitter le site de la rue Victor Hugo au plus tard en 2024.

